

REGLEMENT D'INSCRIPTION ET D'EXPOSITION

Les mesures sanitaires en vigueur à la date de la brocante n'étant pas connues, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications, restrictions ou d'annuler l'évènement si nécessaire. Les chèques ne seront encaissés que début septembre pour pallier les évènements indépendants de notre volonté.

- **PUBLIC CONCERNE** : Exposition ouverte aux enfants, adultes amateurs et professionnels. Les commerçants ambulants de foires, marchés et salons ne sont pas autorisés à y participer.
- **HORAIRES** :
 - **Accueil des exposants de 5h30 à 8h00**
 - Numéros d'emplacement des exposants communiqués **le jour de la Brocante Vide-grenier**
 - Plaques de numérotation des emplacements clouées au sol et visibles jusqu'à leur ramassage par les organisateurs à partir de 9h00.
 - **Fin de l'exposition à partir de 18h00**
- **EMPLACEMENTS, TARIFS ET DIMENSIONS** :
 - **Zone d'exposition « Enfants » (jusqu'à 16 ans inclus) : 4 € l'emplacement**
 - Dimension : 2 mètres linéaires sur 2 mètres de profondeur
 - Tout enfant souhaitant exposer en dehors de cette zone s'acquittera du tarif adulte (3,50 € ML)
 - **Emplacements « Adultes » : 3,50 € le mètre linéaire**
 - Amateurs : De 2 à 5 mètres linéaires maximum (profondeur 2,50 mètres)
 - Professionnels : De 2 à 12 mètres linéaires maximum (profondeur 5 mètres)
 - Les véhicules sont interdits sur les emplacements, **sauf pour les professionnels**
- **INSCRIPTIONS** :
 - **Nombre de places limité** : inscriptions closes quand l'espace d'exposition sera complet
 - **Pièces obligatoires à joindre au bulletin d'inscription** :
 - Règlement **par chèque uniquement** (à l'ordre du Comité des Fêtes - Brocante)
 - Enfants : Photocopie recto-verso carte d'identité/permis de conduire/passeport **du Représentant légal**
 - Adultes : Photocopie recto-verso carte d'identité OU permis de conduire OU passeport
 - Professionnels : Extrait Kbis de moins de 3 mois OU copie de la carte professionnelle valide
 - **Aucune inscription le jour de la Brocante Vide-grenier, ni par téléphone**
 - En cas d'annulation par l'exposant, l'emplacement sera remboursé **sur justificatif médical ou familial**
- **POUR DES RAISONS DE SECURITE** :
 - Barbecues interdits dans l'enceinte du parc
 - Interdiction de clouer des supports d'exposition dans les arbres
 - Obligation pour les exposants de s'installer **derrière** les marquages de délimitation des emplacements au sol
- **RESPONSABILITE DES EXPOSANTS** :
 - Les exposants sont responsables de leur étalage. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges tels que pertes, vols, casses ou escroqueries
 - Les exposants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents
- **Tout participant non respectueux du règlement d'inscription et d'exposition le jour de la manifestation s'expose à une exclusion.**

BROCANTE VIDE-GRENIER

Dimanche 29 aout 2021 - Chasseneuil du Poitou

INSCRIPTIONS PARTICULIERS

Bulletin d'inscription à retourner avant le lundi 19 juillet 2021 à

Comité des Fêtes - Inscription Brocante

MAIRIE Rue du 11 novembre

86 360 CHASSENEUIL DU POITOU

Les mesures sanitaires en vigueur à la date de la brocante n'étant pas connues, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications, restrictions ou d'annuler l'évènement si nécessaire. Les chèques ne seront encaissés que début septembre pour pallier les événements indépendants de notre volonté.

• **NOM / PRENOM DE L'EXPOSANT :**

• **POUR LES ENFANTS :** NOM / PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :

• **PIECE OBLIGATOIRE :**

- Adultes : Photocopie recto-verso carte d'identité/permis de conduire/passeport

- Enfants : Photocopie recto-verso de la carte d'identité/permis de conduire/passeport **du représentant légal**

• **EMPLACEMENT** (cocher la case) : Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Comité des Fêtes - Brocante

Adultes : Mètres x 3,50€ = € (de 2 minimum à 5 mètres maximum)

Enfants (jusqu'à 16 ans inclus) : 2 Mètres = 4 €

• **ADRESSE POSTALE COMPLETE :**

• **N° TELEPHONE PORTABLE / FIXE :**

• **ADRESSE MAIL SOUHAITABLE :**

• **DECLARE SUR L'HONNEUR :**

- Ne pas être commerçant

- Vendre uniquement des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code de Commerce)

- Qu'avec cette brocante, je ne dépasse pas 2 brocantes annuelles (Art. R321-9 du Code Pénal)

La partie soussignée déclare avoir pris connaissance du Règlement d'inscription et d'exposition ci-joint s'obligeant à le respecter scrupuleusement et sans réserve, sous peine d'exclusion.

A : Le : 2021

Signature

DEMANDES PARTICULIERES Toute demande ne sera honorée par l'organisateur que dans la mesure du possible